



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 30 octobre 2015

Suzanne Paquin
Secrétaire générale
et vice-présidente
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2015-088D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 1^{er} octobre dernier et telle que formulée vous désirez obtenir :

« Tout document incluant, avis, notes, études, estimations, sondages, résultats de focus group, site internet <http://www.saqinspire.com>, concernant la conception, la production et le lancement du programme SAQ Inspire, ainsi que l'estimation des coûts encourus et estimés à l'interne et à l'externe, produits entre le 1er avril 2013 et le 1 octobre 2015. »

En réponse à la première partie de votre question, nous souhaitons vous informer que nous ne pouvons vous communiquer les documents demandés puisqu'ils sont constitués d'avis, de notes personnelles, de notes préparatoires, d'analyses, de recommandations ainsi que de renseignements stratégiques, commerciaux et financiers.

De plus, étant donné que le processus décisionnel est toujours en cours concernant les conclusions et stratégies à déployer suite à ces études et sondages, ces résultats ne peuvent vous être divulgués.

Pour exercer ce refus, nous nous prévalons des articles 9, 21, 22, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, dont vous trouverez une copie en annexe.

D'entrée de jeu, nous précisons que le programme SAQ Inspire ne représente pas de dépenses additionnelles sur le plan budgétaire. En effet, annuellement, la SAQ alloue une enveloppe monétaire pour le marketing et pour les projets d'investissements. Cette enveloppe budgétaire fluctue peu d'année en année. Ainsi, le projet SAQ Inspire a été priorisé à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire existante et des ressources internes, à même le bassin des employés réguliers de la SAQ, y ont été assignées.

Ce programme a été développé par les équipes de la SAQ, en collaboration avec des fournisseurs possédant des expertises spécifiques. Le tableau ci-dessous répond à votre demande relativement à l'estimation des coûts encourus à l'interne et à l'externe, pour la conception, la production et le lancement du programme SAQ Inspire, produits entre le 1^{er} avril 2013 et le 1er octobre 2015.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Coûts de SAQ Inspire

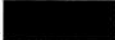
	2013-2014	2014-2015	2015-2016 (jusqu'au 1^{er} octobre 2015)
Coûts externes	1 098 534 \$	3 334 523 \$	1 774 428 \$
Coût internes	921 415 \$	2 663 140 \$	2 989 285 \$

De plus, dans le cadre du budget annuel marketing de la SAQ, des sommes ont été allouées pour le lancement du programme SAQ Inspire. Le coût relié au lancement et à la promotion de SAQ Inspire sont les suivants :


Coûts reliés à la promotion et publicité de SAQ Inspire.

Matériel aux lieux de vente (incluant les objets promotionnels dans plus de 400 succursales)	401 675 \$
Journaux, magazines, affichages (incluant photos et droits ainsi qu'un montant de 160 931 \$ pour le lancement dans les médias imprimés et La Presse + le 1 ^{er} octobre 2015)	520 075 \$
Publicité télévision (anglais et français)	1 061 829 \$
Publicité Web	191 824 \$

Vous pouvez cependant demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information


Suzanne Paquin

Pièce jointe

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 1.10
QUÉBEC (Québec) G1R 2G4
Tél.: (418) 528-7741
Télééc. : (418) 529-3102

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1W7
Tél.: (514) 873-4196
Télééc.: (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 de la Loi prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la Loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.



PAR COURRIEL



Montréal, le 30 octobre 2015

Suzanne Paquin
Secrétaire générale
et vice-présidente
Services juridiques

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2015-089D



Nous donnons suite à votre demande d'accès datée du 2 octobre dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

1. « Coûts totaux, internes et externes, et ventilés reliés à la promotion de SAQ Inspire (publicité, radio, journaux, télévision et/ou autres);
2. Coût total, interne et externe, et ventilé de la promotion de SAQ Inspire du 1er octobre 2015;
3. Coût total, interne et externe, et ventilé du développement, de la mise en place et du maintien, distinctement, du site internet de SAQ Inspire :
 - Espace membre
 - Vidéos de promotion (conception, réalisation, acteurs mise en ligne)
 - Graphisme
4. Nom de la ou des firmes mandatées pour le développement de SAQ Inspire;
5. Nom de la ou des firmes mandatées pour la promotion de SAQ Inspire;
6. Valeur des contrats octroyés dans le cadre de SAQ Inspire, par contrat;
7. Coût du développement et de la mise en place des logiciels en succursale;
8. Coût de la formation du personnel dans toutes les succursales.

Concours SAQ Inspire :

9. Financement obtenu auprès des partenaires;
10. Valeur totale et détaillée des prix du concours;
11. Coût total et résiduel pour la SAQ du concours ».

... /

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

905, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 3V9 Tél. : (514) 254-6000 poste 5733 Téléc. : (514) 864-3642
Suzanne.Paquin@saq.qc.ca

D'entrée de jeu, nous précisons que le programme SAQ Inspire ne représente pas de dépenses additionnelles sur le plan budgétaire. En effet, annuellement, la SAQ alloue une enveloppe monétaire pour le marketing et pour les projets d'investissements. Cette enveloppe budgétaire fluctue peu d'année en année. Ainsi, le projet SAQ Inspire a été priorisé à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire existante et des ressources internes, à même le bassin des employés réguliers de la SAQ, y ont été assignées. Ce programme a été développé par les équipes de la SAQ, en collaboration avec des fournisseurs possédant des expertises essentielles.

Bien que votre demande ne porte pas spécifiquement sur le coût des ressources internes pour la conception, la production et le développement du programme, les tableaux ci-dessous présentent le coût global des ressources internes ayant été affectées au projet, et ce, puisqu'il est difficile, pour des portions du projet, d'isoler précisément le coût des ressources qui y ont travaillé de façon ponctuelle. À cet égard, nous avons regroupé ci-dessous les réponses à vos trois premières questions.

Les tableaux ci-dessous présentent l'estimation des coûts encourus à l'interne et à l'externe, pour la conception, la production et le lancement du programme SAQ Inspire, entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} octobre 2015.

Coûts de SAQ Inspire

	2013-2014	2014-2015	2015-2016 (jusqu'au 1 ^{er} octobre 2015)
Coûts externes	1 098 534 \$	3 334 523 \$	1 774 428 \$ ^{1,2,3}
Coûts internes	921 415 \$	2 663 140 \$	2 989 285 \$

- (1) Réponse à la question 3 : Le coût du graphisme du site SAQ Inspire au montant de 209 792 \$ ainsi que le coût de la réalisation de la vidéo promotionnelle sont inclus
- (2) Réponse aux questions 4, 5 et 6 : Au 1^{er} octobre 2015, les sommes versées à COMARCH sont de 1 218 059 \$ et à COSSETTE 4 222 489 \$.
- (3) Réponse à la question 7 : Le coût de la mise à niveau du système des caisses-enregistreuses est de 159 249 \$

... /

Coûts reliés à la promotion et publicité de SAQ Inspire

Matériel aux lieux de vente (incluant les objets promotionnels dans plus de 400 succursales)	401 675 \$
Journaux, magazines, affichages (incluant photos et droits ainsi qu'un montant de 160 931 \$ pour le lancement dans les médias imprimés et La Presse + le 1 ^{er} octobre 2015)	520 075 \$
Publicité télévision (anglais et français)	1 061 829 \$
Publicité Web	191 824 \$

En réponse à votre 8^e question, la formation des 5 075 employés du réseau des succursales a été entièrement développée par la SAQ et elle a été offerte en mode interactif sur sa propre plateforme virtuelle. Le salaire des employés qui ont suivi cette formation est évalué à 130 876 \$.

Finalement, en réponse à vos questions 9, 10 et 11 portant sur le concours SAQ Inspire, les prix sont tous offerts par les partenaires de la SAQ et représentent une valeur de 73 700 \$. Cependant, la SAQ doit verser à la Régie des alcools, des courses et des jeux, des frais au montant de 7 370 \$ représentant 10 % de la valeur des prix. De plus, le coût de production du matériel sur les lieux de vente pour ces concours représente un montant de 51 505 \$.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]
Suzanne Paquin